

EHPAD LES MYRTILLES

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Du Mercredi 13 MAI à 14H00

Représentants des Familles : Mme BARRAS B. – Mme MICHEL P. – M RIOU F.

Représentants du Conseil d'Administration : Mme DIOT J. – Mme LOULIER S. – Mme PHILIPPOT J.

Représentants des Résidents : M ARNAUD M. - Mme VEY M.

Représentants du Personnel : Mme BOUVIER M-C. – Mme LALLIER M-J. – Mme MOULIN M.

Participants : M CHAVE L. – Mme DE ROSSI J. – Mme DUMAS C. (secrétaire de séance) – M HERDT H. - Mme IAPTEFF M. – Mme RIEU G.

Excusés : Mme MALET A. (Représentante du Personnel) – Mme BURINE R. (Représentante des Résidents)



1. Installation du nouveau Conseil et rappel des compétences et du fonctionnement

M. Le Directeur précise les compétences et le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale, institué par la loi du 2 janvier 2002. Ce conseil se compose de représentants des Familles, des Résidents, du Personnel et du Conseil d'Administration. Ce sont des représentants élus pour une durée de trois ans. Le Conseil se rassemble au moins une fois par trimestre à titre consultatif sur des questions liées au fonctionnement de l'établissement et du service:

- Organisation interne et vie quotidienne
- Activités et vie sociale
- Projets de travaux et d'équipements
- Prix de journées
- Entretien des locaux
- Partenariat avec l'extérieur,...

2. Election du Président(e) et du Vice-Président(e)

Le Conseil de la Vie Sociale doit être présidé par un représentant élu.

M. Le Directeur propose que ce soit un représentant des résidents qui siège à cette place. Après consultation des membres, Mme VEY Marthe propose sa candidature.

Après un vote à mains levées, **Mme VEY Marthe est élue Présidente du Conseil de la Vie Sociale à la majorité.**

Concernant la Vice-Présidence, le Conseil de la Vie Sociale décide de nommer à ce poste les représentants des familles et des résidents restants.

Les Vice-Présidents sont M.ARNAUD Max, Mme BARRAS Béatrice, Mme MICHEL Paulette et M.RIOU François. En cas d'absence de la Présidente, le conseil pourra être conduit par un des vice-présidents.

3. Nomination des représentants des résidents aux commissions animations et menus

Au sein de l'EHPAD, les commissions ANIMATION et MENUS permettent de faire un bilan, de connaître les avis des résidents et du personnel mais également d'évaluer les animations et les menus, passés et à venir.

Après concertation du Conseil, les nommées aux commissions sont (sous réserve de leur accords):

à la Commission Animation :

- Mme THIBAUD Ginette
- Mme VEY Marthe
- M.VOISIN Vincent

à la Commission Menus:

- Mme ARNAUD Max
- Mme NAJAR Renée
- Mme VEY Marthe

4. Informations sur l'évolution des travaux

Les travaux de restructuration de l'EHPAD Les Myrtilles ont débuté il y a 2 ans.

Depuis le mois de Juin 2014, 51 résidents ont déménagé dans l'extension qui compte 31 chambres.

M. Le Directeur rappelle que cette restructuration engendre une opération à tiroirs, 20 chambres doubles actuellement, en plusieurs étapes :

- Phase 1 : Construction de l'Extension et déménagement des résidents.
- Phase 2 : Restructuration du Bâtiment C
- Phase 3 : Restructuration du Bâtiment D
- Phase 4 : Restructuration du Bâtiment E

A l'heure actuelle, le bâtiment C est en travaux sur 3 niveaux. L'échéance est programmée pour Novembre-Décembre 2015 (sous réserve). De nouvelles propositions vont être soumises au Conseil de la Vie Sociale pour l'affectation de ces nouvelles chambres. Le critère Médical est privilégié (Physique et Psychologique) par concertation de la Direction avec le Médecin Coordinateur et l'Infirmière Coordinatrice.

Ensuite, débutera la phase 3 des travaux pour une durée d'environ 1 an (2016). Et pour finir, la phase 4 prévue fin 2016 jusqu'au printemps 2017.

La restructuration de l'EHPAD Les Myrtilles sera achevée après 4 années de travaux.

M. Le Directeur informe le Conseil de l'ouverture prochaine du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) pour le mois de Septembre 2015. Espace qui permettra d'accueillir dans la journée (du lundi au vendredi) les résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés, 14 résidents pourront être accueillis.

La réglementation impose la présence de personnel formé :

- 2 Aides-Soignantes en Gérontologie (ASG) qualifiées (75% en temps de travail)
- 1 Psychologue (10% en temps de travail)
- 1 Ergothérapeute : activités cognitives (25% en temps de travail)
- 1 Psychomotricien : activités physiques (25% en temps de travail)

Afin de remplacer les 2 ASG, 2 Aides-Soignantes vont suivre une formation. De plus, une personne en contrat aidé (type Contrat d'avenir de 35h00) viendra en complément pour l'entretien et le service au sein du PASA.

5. Présentation du projet d'animation

Chaque année l'animateur ou animatrice propose un projet d'animation. Il est actualisé en fonction du bilan qui a été fait sur l'année précédente mais également du niveau de dépendance (Physique et psychologique) des résidents de l'établissement.

Aujourd'hui, une animatrice est présente pour 83 résidents. C'est insuffisant et frustrant puisque cela ne permet pas de faire participer tous les résidents. M. Le Directeur souhaite demander un agrément pour obtenir un service civique qui permettrait de faire un relais avec l'animatrice en place.

Egalement, Odile SANIAL actuellement en mi-temps thérapeutique (50% de temps de travail) à l'accueil, va augmenter son temps de travail à la fin du mois de Mai (80%). Elle conservera son poste à l'accueil qui sera complété par des activités d'animation (30%). La présence d'Odile permettra de développer les animations en groupes.

Le projet d'animation n'est pas encore finalisé et sera transmis au prochain CVS.

M. Le Directeur souhaiterait avoir l'avis des membres du Conseil de la Vie Sociale sur les propositions de l'animatrice.

Le projet d'animation pour l'année 2015 va s'articuler autour d'activités (individuel ou en groupe) adaptées, en prenant en compte :

- les saisons : activités à l'extérieur ou à l'intérieur
- les résidents en retraits: valoriser les résidents qui ne s'exprime pas ou qui ne veulent pas participer aux animations.
- l'ancien Bâtiment : crée un espace de rencontre pour les résidents et organiser des animations dans cet espace.

A la demande des résidents, le bulletin trimestrielle « Lous Aires » va également reprendre sa place avec l'aide de tous.

L'animation au sein des Myrtilles va être ponctuée par des activités à l'extérieures :

- Des sorties à la Piscine aux Thermes de Vals-Les-Bains, 1 fois par mois de Mars à Octobre : en partenariat avec l'EHPAD de Marcols les Eaux et accompagné d'une aide-soignante, 6 résidents maximum pourront profiter de cette activité.
- Un voyage à la mer au Pradet, du 8 Octobre au 12 Octobre 2015 : accueil dans une unité adaptée, en présence d'animateur, en collaboration avec l'EHPAD de Marcols les Eaux.
 - Qui peut participer ?
 - Les résidents qui le désirent avec l'avis du corps médicale.
 - Combien ça coûte ?
 - Le séjour revient à 350€ par résident pour la semaine. Dont :
 - 150€ pris en charge par l'ANCV
 - Auxquels il convient de déduire les journées d'hébergement de l'EHPAD,
 - En conclusion : le voyage revient à 0 € pour le résident. Mais par principe, chacun participera à hauteur de 50€, pour la totalité du séjour.

Pour finir, un partenariat avec l'Ecole Publique de Saint-Pierre-ville a été instauré. En début d'année 2015, les résidents ont tricoté des écharpes et des chaussons mis à la vente pour aider financièrement les enfants pour leur voyage scolaire. Afin de remercier les résidents de leur participation, les enfants viendront au sein de l'EHPAD pour présenter la fête de l'école de fin d'année.

6. Questions diverses

○ Fête des Familles :

L'EHPAD est très attaché à l'organisation, une fois par an, d'une fête qui rassemble et qui permet aux familles de se rencontrer. Suite aux travaux, il n'est pas envisageable de faire un repas en présence des résidents et de leur proches.

M. Le Directeur propose pour cette année d'organiser un apéritif dinatoire le vendredi 19 Juin 2015. L'espace étant réduit, le nombre d'invités par résidents sera limité.

○ Départ de M. Le Directeur

M. Henry HERDT quitte son poste de Directeur. Un recrutement est en cours et conduira bientôt à l'arrivée d'un autre Directeur ou Directrice, qui sera présent au prochain Conseil de la Vie Sociale.

La séance est levée à 15H40

Mme Marthe VEY
Présidente du CVS

M. Henry HERDT
Directeur



Stamp: EHPAD LES MYRTILLES
LE DIRECTEUR
07190 SAINT-PIERREVILLE